



Honoraires

Transaction :

MONTANT DE LA VENTE		HONORAIRES
0 €	15 000 €	1500 € TTC
15 001 €	50 000 €	10 %
50 001 €	90 000 €	8 %
90 001 €	150 000 €	7 %
150 001 €	250 000 €	6 %
Au-delà		5%

- ❖ Pour les professionnels ou les particuliers avec qui sont réalisées plus de 2 transactions les honoraires sont de 4%.
- ❖ Pour les biens à plus de 20 km, honoraires minimums de 3 000€ TTC.
- ❖ Pour les biens à plus de 30 km, honoraires minimums de 5 000€ TTC.

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf conventions contraires.

Vente des fonds de commerce :

- 7% HT du prix de vente.

Location pour particuliers :

Les plafonds applicables sont les suivants :

- 8€/m² de la surface habitable pour les visites et rédactions des contrats.
- 3€/m² de la surface habitable pour l'établissement de l'état des lieux.

Location pour professionnels :

- 20% HT du loyer annuel pour les honoraires de location
- 1000€ HT pour la rédaction du contrat
- 200€ HT pour l'état des lieux
- 20HT du droit au bail